

Andrésy, Le 29 février 2020

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 30 janvier dernier au sujet du projet de l'A 104 et de celui que vous appelez le projet « A 104 bis ». Je l'ai lu avec attention.

Comme vous avez pu le constater, à la lecture de notre projet pour Andrésy, <https://www.andresy-dynamique.fr/programme/mobile/index.html> notre liste s'est efforcée d'aborder les préoccupations quotidiennes des Andrésiens ainsi que la manière dont nous traiterons, avec pragmatisme, sérieux et compétence les décisions qui ont pu être prises par nos prédécesseurs notamment en terme d'urbanisme. Nous sommes persuadés que le véritable enjeu de ce mandat est ce sujet puisqu'il sera déterminant pour l'aménagement de notre territoire et du maintien de notre cadre de vie. En effet, traiter de la problématique des futurs aménagements routiers sans se poser les véritables questions du nombre de constructions à venir nous semblerait inutile.

En 2007, lorsque l'Etat avait signé avec la Région Ile-de-France, le département des Yvelines, les intercommunalités et les communes, l'Opération d'Intérêt National (OIN Seine-Aval), chacune des parties s'étaient engagée, dans l'intérêt de notre territoire à réaliser sa part des investissements permettant à notre territoire et à ses habitants de « vivre mieux » . L'Etat s'engageait à réaliser les infrastructures routières, les transports et à favoriser la réimplantation de pôles d'emploi et en contrepartie les collectivités locales s'engageaient à réaliser, entre autres, de nouveaux logements.

Que constatons-nous 13 années plus tard ? Les communes ont largement rempli leurs obligations avec des constructions en nombre, à Carrière-sous-Poissy, Achères, Poissy, Andrésy,.. (pour ne parler que de notre secteur) mais l'Etat a été défaillant puisque les nouvelles routes comme les nouveaux transports ne sont pas au rendez-vous notamment sur la Boucle de Chanteloup qui ne bénéficiera pas directement de l'arrivée d'EOLE . Quant à l'emploi, c'est un résultat mitigé.

Nous devons donc travailler et agir ensemble pour obtenir de la part de l'Etat, de la Région et de l'intercommunalité le développement de transports collectifs plus importants y compris dans notre commune d'Andrésy que ce soit par l'augmentation du nombre de trains mais aussi l'augmentation du nombre d'arrêts du Noctilien et enfin la création de nouvelles lignes de bus avec une plus grande fréquence de passage en semaine et des transports en commun durant tout le week end.

Avant de répondre à vos questions, j'ai souhaité développer ces éléments qui constituent pour Andrésy Dynamique l'actualité et l'avenir des Andrésiens alors que le projet d'A 104, né en 1967, est largement reporté, par le rapport DURON, à l'année 2038. Il serait donc inapproprié de ma part de me prononcer aujourd'hui pour un aménagement qui aura largement le temps d'être débattu par plusieurs ministres et élus locaux avant de voir le jour. C'est bien au moment des débats qu'il conviendra de se prononcer.

En ce qui concerne « l'A 104 bis », il s'agit d'un aménagement voté, financé, dont les enquêtes publiques sont terminées, les recours également, les entreprises nommées et dont les travaux devraient démarrer cette année. **En tant qu'élue responsable**, je ne me prononcerai donc pas sur un dossier déjà acté mais en revanche, je serai à vos côtés et aux côtés des habitants pour veiller à ce que les travaux soient réalisés dans les meilleures conditions pour nous protéger des nuisances phoniques notamment, nous Andrésiens du quartier de Denouval, quartier le plus proche du pont et pour protéger l'ensemble des habitants du territoire concerné.

Monsieur le Président, voici l'analyse que nous avons faite de la situation actuelle avec les éléments en notre possession.

Par ailleurs, nous aurons également besoin, dans un avenir proche, de votre mobilisation pour accompagner notre équipe, constituée, avant tout, d'Andrésiens qui comme vous aiment leur ville, à maîtriser notre urbanisation. Car, sinon un trop fort accroissement de la population engendrerait inévitablement la nécessité de nouvelles infrastructures routières et de transports collectifs, déjà saturés, aujourd'hui.

Tels seront les enjeux de demain.

Cordialement

Virginie MUNERET